

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

73100 Aix-les-Bains

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

7 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

MODÉRÉ



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

 sur ma commune :

MODÉRÉ



FEU DE FORÊT

 sur ma commune :

EXISTANT



RADON

 sur ma commune :

MODÉRÉ

2 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Aix-les-bains

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRI-Bassin Aixois

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI-Bassin Aixois a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 26/05/2005

Date d'approbation : 04/11/2011

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



TRI : TRI de Chambéry Aix les Bains

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 69DREAL20130005



AZI : Atlas des zones inondables du Sierroz

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

Risque d'inondation sur Aix-les-bains



DDRM : **DDRM73**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

10 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2407754A	Inondations et/ou Coulées de Boue	30/11/2023	07/04/2024
INTE2511307A	Inondations Remontée Nappe	12/11/2023	28/04/2025
IOME2313527A	Inondations et/ou Coulées de Boue	13/03/2023	06/07/2023
INTE9500699A	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/07/1995	07/01/1996
INTE9200533A	Inondations et/ou Coulées de Boue	21/07/1992	16/01/1993
INTE9000196A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/02/1990	24/05/1990
NOR19851002	Inondations et/ou Coulées de Boue	28/05/1985	18/10/1985
NOR19840215	Mouvement de Terrain	26/11/1983	26/02/1984
NOR19831005	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/07/1983	08/10/1983
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

Risque de remontées de nappe sur Aix-les-bains

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

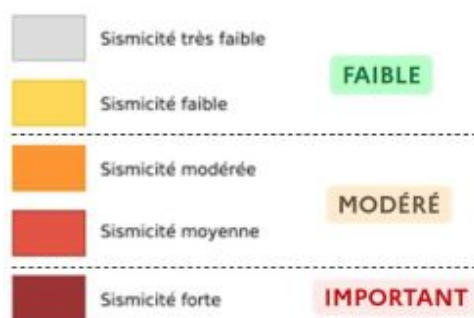
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FAIBLE

Risque de séisme sur Aix-les-bains

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM73**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **4/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Aix-les-bains

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
NOR19840215	Mouvement de Terrain	26/11/1983	26/02/1984

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 1.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Aix-les-bains

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

1 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

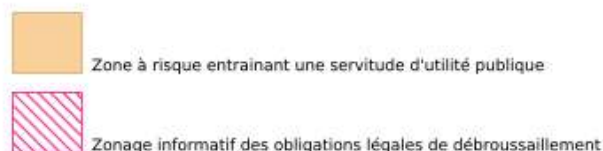
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2311008A	Sécheresse	01/04/2022	10/06/2023

Risque de feu de forêt sur Aix-les-bains

Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Informations détaillées :



OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillage.

Risque radon sur Aix-les-bains

 Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon moyen : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **2/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Aix-les-bains

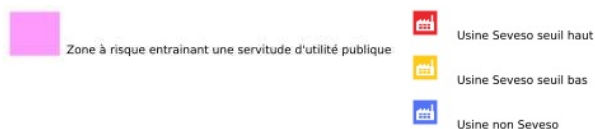
Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :

2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
GRID SOLUTIONS	Non Seveso
PANIFICATION D'AIX	Non Seveso

Risque de pollution des sols sur Aix-les-bains

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SUP :

Votre commune contient un sol pollué occasionnant des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 2.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

Annexe 1 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

3 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
RHAAA1003455	naturelle	CHEVALLAY - Gouffre
RHACS00007262	naturelle	Grotte des Serpents Source d'Alun
RHACS00007263	naturelle	

Annexe 2 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

3 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000977601	Usine AREVA T et D (ex ALSTOM T et D)	En cours
SSP001142701	Ancienne station-service Elf, relais d'Aix-les-Bains	En cours
SSP001163301	Ancienne usine à gaz	En cours

Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

223 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4077321	Atelier de mécanique automobile avec	En arrêt	
SSP4076988	Café-restaurant "Au Soleil Couchant"	En arrêt	
SSP4076846	Tôlerie, carrosserie	En arrêt	
SSP4076334	Entrepreneur avec station-service	En arrêt	
SSP4076251	Chaudronnerie et tôlerie, anc.	En arrêt	
SSP4075821	Garage avec station-service	En arrêt	
SSP4075415	Blanchisserie et DLI	En arrêt	
SSP4075414	Distribution d'essence	En arrêt	
SSP4075413	Garage et distributeur de carburant ;	Indéterminé	
SSP4075412	Garage avec station-service	Indéterminé	
SSP4075411	Hotel Motel des Nouveaux Thermes,	En arrêt	
SSP4075410	Station-service MOBIL OIL, anc. Garage	En arrêt	
SSP4075409	Fabrique de robinetterie et DLI	En arrêt	
SSP4075408	Négociant en bois, charbon et mazout	En arrêt	
SSP4075407	Atelier de chaudronnerie	En arrêt	
SSP4075406	Garage avec station-service, anc.	En arrêt	
SSP4075405	Garage avec station-service "Station du	Indéterminé	
SSP4075404	Desserte d'essence	En arrêt	
SSP4075403	Garage avec station-service	En arrêt	
SSP4075402	Station-service	En arrêt	
SSP4075401	"Garage du Parc" avec station-service	En arrêt	
SSP4075400	"Hôtel de l'Europe", présence d'un	En arrêt	
SSP4075349	Carrosserie	Indéterminé	
SSP4075348	Réparation et vente de motos et	Indéterminé	
SSP4075347	Pressing	Indéterminé	
SSP4075346	Pressing	Indéterminé	
SSP4075345	Ennoblement textile	Indéterminé	
SSP4075344	Pressing	Indéterminé	
SSP4075343	Terrain de la gare	En arrêt	
SSP4075342	Station-service	En arrêt	
SSP4075341	Atelier mécanique avec citerne de DLI	Indéterminé	
SSP4075340	Garage automobile	Indéterminé	
SSP4075339	Dépôts de déchets divers	Indéterminé	
SSP4075338	Fabrication de menuiserie en aluminium	Indéterminé	
SSP4075337	Garage automobile	Indéterminé	
SSP4075336	Garage automobile	Indéterminé	
SSP4075335	Garage automobile	Indéterminé	
SSP4075334	"Garage des Prés Riants"Vente,	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4075333	Producteur de moteurs électriques	En arrêt	
SSP4075332	Pressing	Indéterminé	
SSP4075331	Garage	Indéterminé	
SSP4075330	Carrosserie et peinture automobiles	Indéterminé	
SSP4075329	Serrurerie	Indéterminé	
SSP4075328	Réparation et vente de motos	Indéterminé	
SSP4075327	Mécanique de précision	Indéterminé	
SSP4075326	Mécanique de précision (usinage,	Indéterminé	
SSP4075325	Garage, carrosserie	Indéterminé	
SSP4075324	Vente et réparation de bateaux de	Indéterminé	
SSP4075323	Traitement des eaux usées	Indéterminé	
SSP4075322	Déchets enfouis en sous-sol	Indéterminé	
SSP4075321	Stockage de chlore pour le traitement	Indéterminé	
SSP4075320	Transformation des matières plastiques	Indéterminé	
SSP4075319	Construction et vente de voitures	Indéterminé	
SSP4075318	Fabrication d'équipement, matériel	Indéterminé	
SSP4075317	Fabrication de capteurs et panneaux	Indéterminé	
SSP4075316	Serrurerie - Métallerie	Indéterminé	
SSP4075262	Station service	En arrêt	
SSP4075261	Garage avec desserte de carburant	Indéterminé	
SSP4075260	Station service	Indéterminé	
SSP4075259	Contrôle Tech. Auto ; anc. Hôtel	Indéterminé	
SSP4075258	Station-Service ; anc. Garage avec	Indéterminé	
SSP4075257	DLI	En arrêt	
SSP4075256	Garage de réparations de camions, anc.	En arrêt	
SSP4075255	Chaudronnerie, tôlerie	En arrêt	
SSP4075254	Garage autocars avec desserte de	En arrêt	
SSP4075253	Garage avec desserte de carburant	En arrêt	
SSP4075252	Garage avec desserte de carburant	En arrêt	
SSP4075251	Constructions électriques	Indéterminé	
SSP4075229	"American Garage" avec station-service	En arrêt	
SSP4075228	"Grand Garage; anc. Garage Bristol "	En arrêt	
SSP4075227	Usine à gaz et station électrique	En arrêt	
SSP4075226	Garage RENAULT avec station-service	Indéterminé	
SSP4075215	Atelier de sciage et de polissage du verre	En arrêt	
SSP4075214	"Garage Express" avec desserte de	En arrêt	
SSP4075213	Dépôt de métaux et ferrailles	En arrêt	
SSP4075212	Pressing ; anc.	Indéterminé	
SSP4075211	Desserte de carburants	En arrêt	
SSP4075210	Garage et station-service; anc. Garage de	En arrêt	
SSP4075209	Pressing	En arrêt	
SSP4075208	Station-service BP, anc. Garage avec	En arrêt	
SSP4075207	Atelier de serrurerie	En arrêt	
SSP4075206	Atelier de carrosserie et peinture, anc.	Indéterminé	
SSP4075205	Garage	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4075204	Garage avec desserte de carburant	En arrêt	
SSP4075203	Garage avec station-service	En arrêt	
SSP4075202	Garage avec station-service	En arrêt	
SSP4075201	Garage avec station-service	En arrêt	
SSP4075200	Garage avec station-service	En arrêt	
SSP4075199	Garage avec desserte de carburant	En arrêt	
SSP4075198	Blanchisserie avec Dépôt de Liquide	Indéterminé	
SSP4075197	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP4075196	Atelier de guipage	Indéterminé	
SSP4075195	Atelier de serrurerie et chaudronnerie	Indéterminé	
SSP4075194	Fabrication d'agglomérés avec garage et	En arrêt	
SSP4075193	Station service dans entreprise de	En arrêt	
SSP4075192	Station service dans entreprise de	Indéterminé	
SSP4075191	Garage avec station-service	Indéterminé	
SSP4075190	Garage RENAULT avec station-service	En arrêt	
SSP4075189	Atelier de chaudronnerie et	En arrêt	
SSP4075188	Station-service	En arrêt	
SSP4075187	Dépôt de Liquides Inflammables	En arrêt	
SSP4075186	Garage de l'Hôtel BERNASCON avec	En arrêt	
SSP4075185	DLI pour chauffage d'un immeuble et	En arrêt	
SSP4075184	Hotel-restaurant avec desserte de	En arrêt	
SSP4075183	Garage avec station-service	En arrêt	
SSP4075182	Garage RENAULT avec station-service	En arrêt	
SSP4075181	Blanchisserie et pressing	En arrêt	
SSP4075180	Fabrication de machines automatiques	En arrêt	
SSP4075179	Hôtel maternel "Les Campanules" avec	Indéterminé	
SSP4075178	Distribution de carburants	En arrêt	
SSP4075177	Entreprise de travaux publics avec	En arrêt	
SSP4075176	Carrosserie et tôlerie automobile	Indéterminé	
SSP4075175	Station-service	En arrêt	
SSP4075174	Blanchisserie	En arrêt	
SSP4075173	"Garage MARIN" avec desserte	En arrêt	
SSP4075172	Station-service avec dépôt de charbon	En arrêt	
SSP4075171	DLI	Indéterminé	
SSP4075170	Dépôt de Liquide Inflammable	Indéterminé	
SSP4075169	"Buanderie de Marlioz"	En arrêt	
SSP4075168	Garage avec station-service	En arrêt	
SSP4075167	Carrosserie, anc. Menuiserie avec	En arrêt	
SSP4075074	Garage pour autos avec desserte	En arrêt	
SSP4075073	Mécanique générale et chaudronnerie	En arrêt	
SSP4075072	"ESSO" (station service); anc. Station	En arrêt	
SSP4075071	Station service	En arrêt	
SSP4075070	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP4075069	Atelier de tôlerie et carrosserie	Indéterminé	
SSP4075068	Carrosserie autos	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4075067	Blanchisserie	En arrêt	
SSP4075066	Chauffage au mazout	Indéterminé	
SSP4075065	Blanchisserie	En arrêt	
SSP4075064	Carrosserie autos	En arrêt	
SSP4075063	Atelier de menuiserie et ébénisterie	En arrêt	
SSP4075062	Stockages Produits Sensibles ; anc.	Indéterminé	
SSP4075061	Buanderie et blanchisserie	En arrêt	
SSP4075060	Atelier de peinture et d'enseignes	En arrêt	
SSP4075059	Centre Technique Municipal ; anc.	Indéterminé	
SSP4075058	Garage avec desserte	En arrêt	
SSP4075057	Station service	En arrêt	
SSP4075056	Atelier de teinturerie et de dégraissage	En arrêt	
SSP4075055	Usine de précisions de mécanique	En arrêt	
SSP4075054	Poste de distribution d'essence	En arrêt	
SSP4075053	DLI	Indéterminé	
SSP4075052	Petite desserte d'essence	En arrêt	
SSP4075051	Carrosserie et tôlerie autos	En arrêt	
SSP4075050	Service de Réparation de Compresseurs	Indéterminé	
SSP4075049	Dépôt de Liquide Inflammable	Indéterminé	
SSP4075048	Stockage de FOD	Indéterminé	
SSP4075047	Blanchisserie	En arrêt	
SSP4075046	Atelier de serrurerie	Indéterminé	
SSP4075045	Garage avec desserte de carburant	Indéterminé	
SSP4075044	Desserte d'essence	En arrêt	
SSP4075043	Distribution de carburants	Indéterminé	
SSP4075042	Atelier de chaudronnerie	En arrêt	
SSP4075041	Pressing et teinturerie	En arrêt	
SSP4075040	"Café REYDET" avec desserte de	En arrêt	
SSP4075039	Garage avec desserte	En arrêt	
SSP4075038	Dégraissage d'étoffes de laine pour la	En arrêt	
SSP4075037	Vente de cycles avec desserte	En arrêt	
SSP4075036	Station service	En arrêt	
SSP4075035	DLI dans une pharmacie	Indéterminé	
SSP4075034	Démolition de voitures usagées et hors	En arrêt	
SSP4075033	Gare avec desserte de carburant	Indéterminé	
SSP4075031	Station service	En arrêt	
SSP4075030	DLI dans boulangerie industrielle	Indéterminé	
SSP4075029	DLI	Indéterminé	
SSP4075028	Garage avec desserte	En arrêt	
SSP4075027	Station service	En arrêt	
SSP4075026	Garage avec desserte	En arrêt	
SSP4075025	Station service	En arrêt	
SSP4075024	Blanchisserie	En arrêt	
SSP4075023	DLI	En arrêt	
SSP4075022	Station service	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4075021	Traitement de surface; Nickelage,	En arrêt	
SSP4075020	Pyrotechnie industrielle	Indéterminé	
SSP4075019	DLI	Indéterminé	
SSP4075018	Dépôt de Liquide Inflammable (DLI)	Indéterminé	
SSP4075017	DLI	Indéterminé	
SSP4075016	Garage avec desserte de carburant	En arrêt	
SSP4075015	Poste de distribution d'essence	Indéterminé	
SSP4075014	Garage avec desserte de carburant	Indéterminé	
SSP4075013	Poste de distribution d'essence	Indéterminé	
SSP4075012	Petite desserte d'essence	En arrêt	
SSP4075011	Poste de distribution d'essence	En arrêt	
SSP4075010	"Hôtel CARROZ" avec desserte	En arrêt	
SSP4075009	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4075008	Distribution d'essence	En arrêt	
SSP4075007	Atelier de chaudronnerie et	En arrêt	
SSP4075006	Station service	Indéterminé	
SSP4075005	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4075004	Station service	Indéterminé	
SSP4075003	Café restaurant avec desserte de	Indéterminé	
SSP4075002	Garage avec desserte de carburant	Indéterminé	
SSP4075001	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4075000	Garage avec atelier de mécanique et	En arrêt	
SSP4074999	Garage avec desserte de carburant	En arrêt	
SSP4074996	Station service	En arrêt	
SSP4074995	Station service	Indéterminé	
SSP4074994	Desserte d'essence	Indéterminé	
SSP4074992	DLI pour chauffage logements	Indéterminé	
SSP4074991	Atelier de mécanique et tôlerie autos	En arrêt	
SSP4074990	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP4074989	Garage de camions servant au transport	En arrêt	
SSP4074988	Production d'acétylène	En arrêt	
SSP4074987	"ESSO" (station service)	En arrêt	
SSP4074986	Desserte d'essence	Indéterminé	
SSP4074985	Garage avec desserte de carburant	Indéterminé	
SSP4074984	Teinturerie et blanchisserie	En arrêt	
SSP4074983	Petite desserte d'essence	En arrêt	
SSP4074982	Vente de cycles avec desserte	En arrêt	
SSP4074981	Desserte d'essence et vente de	En arrêt	
SSP4074980	Petite desserte d'essence	Indéterminé	
SSP4074979	Atelier de vulcanisation de	Indéterminé	
SSP4074978	Buanderie et blanchisserie	En arrêt	
SSP4074977	Garage, mécanique avec desserte	Indéterminé	
SSP4074976	Atelier de tôlerie et soudure	En arrêt	
SSP4074975	Desserte carburant	En arrêt	
SSP4074973	Dépôt de mazout	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4074972	Atelier argenture de glace	En arrêt	
SSP4074971	Garage avec desserte	En arrêt	
SSP4074970	Pressing et dégraissage de vêtements	En arrêt	
SSP4074883	Dépôt de fuel et combustibles (charbon)	En arrêt	
SSP529538	RADISSON SAS HOTEL	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir

- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement

- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels

- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitiez toute flamme ou étincelle



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

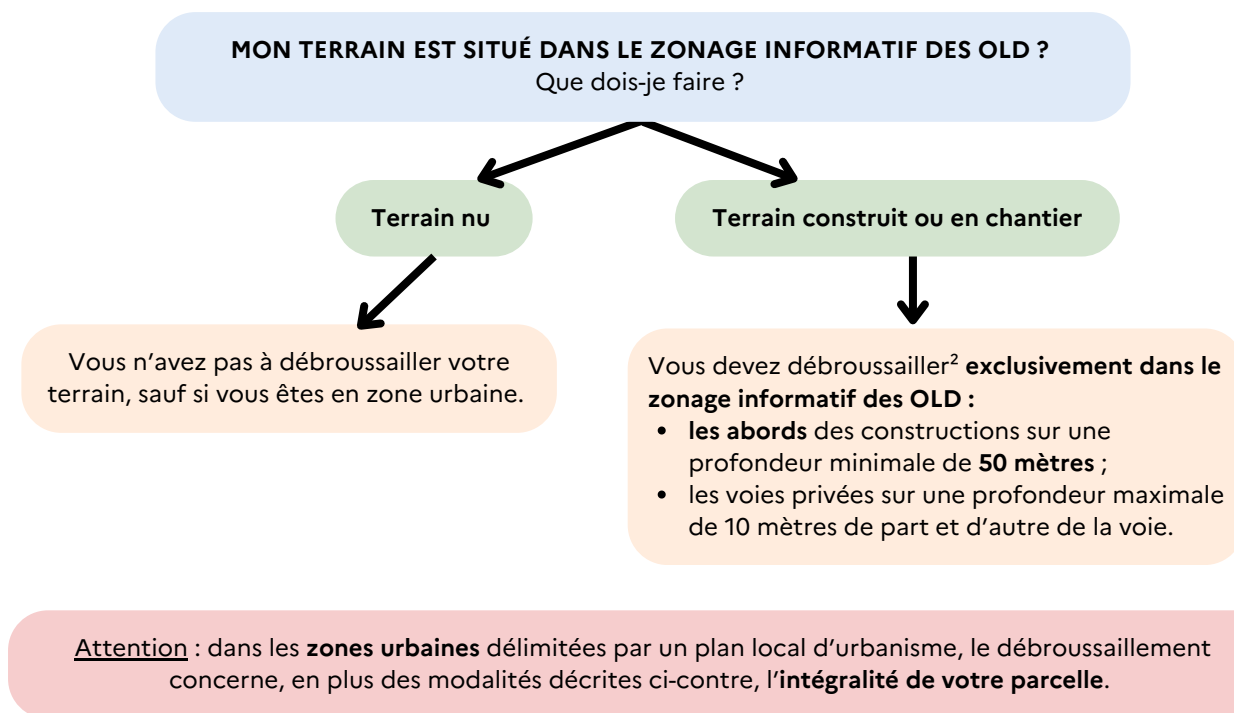
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillage>



Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillage, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillage ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillage autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillage si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillage liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillage sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

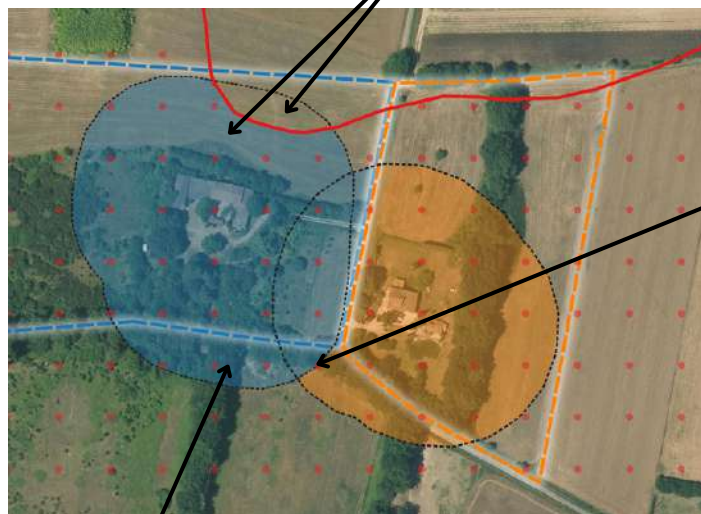
- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillage sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillage qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillage leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussaile les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition**.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle**.

- Zonage informatif des OLD
- Parcelle propriétaire A
- OLD qui incombent au propriétaire A
- Parcelle propriétaire B
- OLD qui incombent au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine**.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débroussaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

Jedebroussaille.gouv.fr

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité